

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 octobre 2026

Arrondissement de GRENOBLE
Canton de SAINT EGREVE

Commune de SARCENAS

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 octobre 2026

Délibération n° 261015_01

Information au Conseil municipal : démission d'Aldric MATHIEU et installation d'Evelyne DAVIN

L'an deux mil vingt-six, le 15 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de SARCENAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie en salle du Conseil,

Présidente : Annie PRAT

Présents : Annie PRAT, Chantal DURANTON, Sébastien ODDOS, Jean-Luc PESLE, Marie-France CROIX, Pierre HILY-BLANT, Yann DAVIN, Cécile CHANEAC

Secrétaire de séance : Pierre HILY-BLANT

Excusés ayant donné pouvoir : Mathilde POPINEAU à Chantal DURANTON ; DULOUTRE Sylvain à PRAT Annie ;

Absents : Evelyne DAVIN

▲ 01 Information au Conseil municipal : démission d'Aldric MATHIEU et installation d'Evelyne DAVIN

Mme la Maire informe le Conseil municipal que M. Aldric MATHIEU a présenté, par courrier en date du 26/09/2026, reçu en mairie le 30/09/ 2026, sa démission de ses fonctions de conseiller municipal de la commune de Sarcenas. Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette démission est devenue définitive dès sa réception par Mme la Maire.

Mme la Maire rappelle que, conformément à l'article L. 258 du Code électoral, applicable aux communes de moins de 1 000 habitants depuis le renouvellement général des conseils municipaux de 2026, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

Mme Evelyne DAVIN, candidate venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée, est par conséquent appelée à siéger au Conseil municipal en remplacement de M. Aldric MATHIEU.

Mme la Maire constate l'installation de Mme Evelyne DAVIN en qualité de conseillère municipale de Sarcenas à compter du 01/10/2026.

Le tableau du Conseil municipal sera actualisé en conséquence et transmis aux services de l'État.

Le Conseil municipal prend acte :

- de la démission de M. Aldric MATHIEU ;
- de son remplacement par Mme Evelyne DAVIN ;
- de l'installation de Mme Evelyne DAVIN en qualité de conseillère municipale.

Fait à SARCENAS, le 15 octobre 2026

La Maire, Annie PRAT

The image shows a blue ink signature of Annie Prat, the Mayor of Sarcenas, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SARCENAS' at the top and '38150 Sarcenas' at the bottom, with a central emblem featuring a castle and a sun.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Effectif légal du conseil municipal: 11

Code commune (INSEE): 38473

Le corps municipal de chaque commune se compose du conseil municipal, du maire et d'un ou plusieurs adjoints.

Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau. Après le maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux.

Sous réserve du dernier alinéa des articles L. 2122-7-1 et L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection et, entre adjoints élus sur la même liste, selon l'ordre de présentation sur la liste. En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé : 1° par ancienneté de leur élection depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ; 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ; 3° à égalité de voix, par priorité d'âge.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, la colonne « Conseiller communautaire » est complétée après l'élection du maire et des adjoints, conformément aux règles de désignation applicables.

Ordre	Fonction	Qualité	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	Mme	PRAT Annie	03/12/1959	20/03/2026	11	Non
2	Premier adjoint	M.	DULOUTRE Sylvain	18/09/1968	20/03/2026	11	Oui
3	2e adjoint	Mme	DURANTON Chantal	01/07/1949	20/03/2026	11	/
4	3e adjoint	M.	ODDOS Sébastien	18/06/1981	20/03/2026	11	/
5	Conseiller	M.	PESLE Jean-Luc	10/01/1954	15/03/2026	107	/
6	Conseillère	Mme	CROIX Marie-France	25/11/1967	15/03/2026	107	/
7	Conseiller	M.	HILY-BLANT Pierre	27/12/1975	15/03/2026	107	/
8	Conseiller	M.	DAVIN Yann	24/08/1980	15/03/2026	107	/
9	Conseillère	Mme	POPINEAU Mathilde	13/11/1988	15/03/2026	107	/
10	Conseillère	Mme	CHANEAC Célie	09/01/1992	15/03/2026	107	/
11	Conseillère	Mme	DAVIN Evelynne	13/05/1982	15/03/2026	107	/
12							
13							
14							
15							

Cachet de la mairie :

Certifié par la maire,
À Sarcenas, le 01/10/2026

